

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire
Jeudi 12 septembre 2019
Saint-Germain-la-Ville**

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Catherine JULLIEN, Jean-Claude MANDIN, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par André MELLIER (pouvoir), André KUHN par Catherine PUJOL (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Catherine PANNET par Hubert ARROUART (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Milène ADNET (excusée), Didier APPERT (excusé), Roger BERTON (excusé), Bernard COUSIN (excusé), Hubert FAUCONNIER, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), Denis VAROQUIER (excusé)

Soit 34 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Philippe HINCELIN, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Dominique MILLON, Luc MILLON.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON (excusé), Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD (excusé), Marie-Ange GRUÉ (excusée), Daniel HERBILLON (excusé), Alain JACQUES, Eric MERCIER, Danièle MICHEL (excusée), Florence PERARDEL, Muriel RENAULT (excusée), Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN, Andrée VIART (excusée).

Secrétaire de séance : Joël PERARDEL

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Le Président présente les membres excusés, les pouvoirs et donne lecture de l'ordre du jour.

Adoption du PV du 12 juillet 2019

Le PV est adopté à 33 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation du lancement de la tranche 1 marché de travaux « Vélo voie » Vitry-la-Ville / Pogny.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Autorisation du lancement de la tranche 1 marché de travaux « Vélo voie » Vitry-la-Ville / Pogny

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de réalisation d'une « vélo-voie » entre les communes de Vitry-la-Ville et Pogny.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel historiquement mis à l'appui des demandes de financement :

MONTANT	254 500	%
SUBVENTION PUBLIQUE	203 368	80
FEADER Programme LEADER	30 000	11,79
ETAT FNADT	27 000	10,61
REGION	34 293	13,47
RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000	3,93
DSIL	101 800	40,00
AUTOFINANCEMENT	51 132	20
Fonds propres CCMC	25 540	10
Fonds de concours VLV	12 796	5
Fonds de concours POGNY	12 796	5

Le Président informe des discussions avec la Région pour la reprise des financements accordés au titre du programme LEADER.

Vote du conseil communautaire : unanimité

1. Retour sur la Foire

Monsieur le Président présente à l'assemblée le coût de la journée du 30 août 2019 sur la Foire de Châlons-en-Champagne :

	QUOI	MODALITE	QUI	Montant HT	Montant HT	TTC	
EMPLACEMENT FOIRE	150 M2 Réfrigérateur Table connexion WIFI 6 000 invitations	LOCATION	UCIA		10 000,00	10 000,00	
Matériel-Mobilier stand	4 Housse mange debout	ACHAT	TEKLIS		76,00	76,00	
	3 Ecrans,	LOCATION	TEKLIS		400,75	1 306,68	
	1 écran tactile	LOCATION	TEKLIS		600,00		
	10 tabourets de bar	LOCATION	TEKLIS		150,00		
	Technicien	LOCATION	TEKLIS		577,00		
	4 fauteuils, 1 table basse,	LOCATION	TEKLIS		45,00		
	REMISE		TEKLIS		466,07		
	Pots		Cercle vert		69,67	69,67	83,60
Plantes	ACHAT	JARDILAND		153,74	153,74	187,60	
Divers		Bureau Vallée		67,20	67,20	80,64	
Cocktail	Cocktail pour 250 personnes	ACHAT	MACHET Anne Traiteur		1 617,28	1 617,28	1 779,00
	Boissons	ACHAT					450,00
Photos aériennes	plus de 300 prises de vues libres de droit	ACHAT	ALTUS PHOTOS Sébastien ARNOULD (LE FRESNE -TROYES°		1 855,00		2 226,00
Photos fixes	360 prises de vues libres de droit	ACHAT	HYGEVAP David MEMOINE (VESIGNEUL)		2 200,00		2 640,00
Supports de communication	Cartes postales 28*100 =2800	ACHAT	Imprimerie du Département		503,71	503,71	2 479,07
	Flyer LA POSTE				23,97	23,97	
	photos sur carton plume 9 - 40*60 cm						
	10 - 60*80 cm photo sur papier 2*50*70 cm						
	17 Roll up				1 021,73	1 021,73	
	3 Xbanner				91,38	91,38	
	Conception		420,00	420,00			
Flamme	ACHAT	OLA Création		280,00	280,00	336,00	
							21 921,13
							13 797,02

Précision est donnée que sur la somme totale engagée de 21 921,13 €, seuls 13 797 € ont été dépensés au titre de la seule journée du 30 août, le solde ayant été utilisés pour constituer un fonds d'outils de communication réutilisables notamment les mairies.

2. Démonstration site Internet / plateforme de la GRC LOCALEO

Monsieur le Président présente à l'assemblée le nouveau site Internet de la CCMC avec la plateforme de la GRC LOCALEO.

I. ENVIRONNEMENT

3. Instauration de la REOMI

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération de principe du 18 octobre 2018 qui instaurait la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) à compter du 1^{er} janvier 2020 et demande à l'assemblée de confirmer son accord pour mettre en place cette redevance incitative, la délibération devant être prise avant le 1^{er} octobre.

Vote du conseil communautaire : unanimité

4. Création du budget annexe Déchets ménagers

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un budget annexe pour les Déchets ménagers.

Vote du conseil communautaire : unanimité

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Statuts de l'Agence départementale de développement économique

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est désignée chef de file de la stratégie économique et de l'innovation. Elle assume ce rôle en lien étroit avec les intercommunalités.

La Région Grand Est a décliné sa stratégie en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs économiques dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté en séance plénière le 28 avril 2017, dont l'Agence de développement économique en est un des outils d'accompagnement.

L'action de l'Agence de développement économique doit s'inscrire dans l'écosystème local et intégrer la recherche de synergies et de coopérations avec d'autres dynamiques et outils de développement existants sur le territoire ou voisins. De ce point de vue, les EPCI du territoire sont, avec la Région, les interlocuteurs immédiats et incontournables de l'action de l'Agence.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les statuts de l'Agence Départementale de Développement Economique, et le projet de convention d'objectifs avec l'Agence Départementale de Développement Economique.

Vote du conseil communautaire : 33 voix pour et 1 abstention

6. Participation financière de la CCMC

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à la subvention 2019 à l'Agence sur le principe d'une répartition entre EPCI au prorata des habitants soit 5 873 €

Vote du conseil communautaire : 33 voix pour et 1 abstention

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'élire un représentant qui sera appelé à siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence, sous réserve de la création de l'Agence. Monsieur Hubert ARROUART se porte candidat.

Vote du conseil communautaire : unanimité

III. AFFAIRES GÉNÉRALES

7. Rapport de gestion de la société SPL-Xdemat

La CCMC étant actionnaire de la société SPL-Xdemat, il lui a été demandé d'approuver le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vote du conseil communautaire : unanimité

IV. RESSOURCES HUMAINES

8. Ouverture poste animation

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au départ d'un agent de catégorie B de la filière sportive, un recrutement dans la filière animation a été effectué et qu'il convient d'ouvrir un poste d'animateur territorial.

Vote du conseil communautaire : unanimité

V. URBANISME

9. Modification simplifiée PLU Omey

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'approbation du PLU par délibération du 11 juillet 2019.

Monsieur le Président rappelle le contexte de la modification :

- Entreprise BUESA nouveau prestataire de l'usine OMYA pour le transport de la craie depuis la carrière
- Ne reprend pas les locaux de l'ancien prestataire (Ets CASTAGNA) situés à FRANCHEVILLE

- Demande à la commune d'OMEY propriétaire l'usage de la parcelle face à l'usine

Problématique :

- La parcelle visée est située en zone Agricole du PLU nouveau et ne peut légalement accueillir les activités visées (base vie avec bungalows, stockage de véhicules)
- Une modification du PLU est obligatoire pour la mettre en zone UX : Zone urbanisable à vocation d'activités économiques

Monsieur le Maire d'OMEY informe que l'entreprise BUEASA a pour le moment décidé de prolonger d'un an sa location des locaux de FRANCHEVILLE, permettant ainsi le déroulé de la procédure dans les délais de droit commun.

Vote du conseil communautaire : unanimité

VI. FINANCES

10. Reversement contrat enfance jeunesse aux associations

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le Contrat Enfance et Jeunesse conclu avec la CAF.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CAF fait apparaître un réalisé de 6 635,72 € de subventions dans le cadre du contrat enfance et jeunesse pour l'année 2018.

Considérant que le tableau de bilan des actions menées au cours de l'année 2018 fait apparaître une décomposition du total des subventions versées par action, il est proposé au Conseil Communautaire d'acter le résultat de l'exercice 2018 et de reverser la somme concordante aux structures intervenant dans les différentes actions les montants qui y ont trait, soit :

- 1 917.36 € sont reversés au Foyer Rural de Pogny,
- 44.91 € sont reversés à l'Association Familles Rurales de Saint-Germain-la-Ville,
- 4 673.45 € sont conservés par la CCMC.

Vote du conseil communautaire : unanimité

11. Décision modificative Assainissement collectif Courtisols

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative du budget afin de régler les dernières factures d'assistance technique de la station d'épuration, ne relevant pas de la DSP. Il propose réduire le suréquilibrage de fonctionnement du budget et de l'affecter comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
611	+ 6 000,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité

12. Décision modificative MARPA

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires considérant qu'un diagnostic géotechnique est nécessaire. Il propose de modifier le budget comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
20-2031	+ 3 768,00 €
21-21318	- 3 768,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité

VII. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.